



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18

" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 10 septembre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 16 SEPTEMBRE 2025
2025 / 41**

L'an deux mil vingt-cinq et le seize du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme PALLOT Irène.

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, M. MANIGAND Hervé, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

Mme le Maire présente la demande de l'association du Restaurant Scolaire sollicitant la participation de la commune à l'achat d'une cellule de refroidissement, dont le coût s'élève à 2 334 €.

Cet équipement, de plus en plus répandu, permet de refroidir plus rapidement les plats préparés et ainsi d'améliorer leur conservation. Il permet également le refroidissement des plats chauds avant leur mise en chambre froide, évitant ainsi de dégrader la température de celle-ci.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE d'accorder au Restaurant Scolaire une participation d'un montant de 1 167 € pour l'acquisition d'une cellule de refroidissement.**

DIT que cette somme sera prélevée sur l'article 65748 du budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY